



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6160<sup>e</sup>** séance

Vendredi 10 juillet 2009, à 13 h 10  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Rugunda .....	(Ouganda)
<i>Membres :</i>	Autriche .....	M. Lutterotti
	Burkina Faso .....	M. Koudougou
	Chine .....	M. Long Zhou
	Costa Rica .....	M <sup>me</sup> Villalobos
	Croatie .....	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique .....	M <sup>me</sup> DiCarlo
	Fédération de Russie .....	M. Safronkov
	France .....	M. Veyssière
	Jamahiriya arabe libyenne .....	M. Elkreksi
	Japon .....	M. Takasu
	Mexique .....	M. Puente
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Quarrey
	Turquie .....	M. Çorman
	Viet Nam .....	M. Hoang Chi Trung

### Ordre du jour

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2009/332)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 13 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest**

#### **Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2009/332)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/332, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité constate avec satisfaction la poursuite de l'amélioration de l'état général de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest. Il se félicite en particulier de l'évolution positive dans les domaines du redressement et de la consolidation de la paix au lendemain de conflits, ainsi que des progrès en matière de gouvernance et d'état de droit.

Le Conseil note toutefois avec une profonde préoccupation une résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement et des prises de pouvoir non démocratiques et, rappelant la déclaration de son président en date du 5 mai 2009, il souligne à nouveau combien il importe de rétablir rapidement l'ordre constitutionnel, notamment au moyen d'élections ouvertes et transparentes.

Le Conseil réaffirme la responsabilité principale qui lui incombe en matière de maintien de paix et de sécurité internationales et rappelle que la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, peut améliorer la sécurité collective.

Le Conseil se félicite de l'action importante que la CEDEAO, en synergie avec l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale de manière générale, continue de mener, conformément à ses résolutions et décisions, pour régler les conflits et promouvoir les droits de l'homme, la démocratie, l'état de droit et l'ordre constitutionnel en Afrique de l'Ouest.

Le Conseil s'inquiète également de ce que les progrès réalisés demeurent fragiles. Il est notamment préoccupé par la multiplication d'activités qui menacent la sécurité en Afrique de l'Ouest, ou l'apparition de telles activités, en particulier le terrorisme dans la bande du Sahel et l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée ainsi que le trafic de drogues, qui mettent en péril la stabilité régionale et sont susceptibles d'agir sur la sécurité internationale.

Le Conseil réaffirme qu'il importe de procéder sur la base d'un partage des responsabilités pour lutter contre le trafic de drogues et les activités criminelles et encourage les États d'Afrique de l'Ouest dans les efforts qu'ils déploient pour combattre ce trafic et la criminalité organisée, en particulier dans le cadre du plan d'action régional de la CEDEAO contre le trafic de drogues et la criminalité organisée. Il se félicite du rôle moteur que les États d'Afrique de l'Ouest continuent de jouer dans la mise en œuvre de ce plan d'action et du soutien apporté par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest dans ce contexte, et prend note qu'il est proposé d'en renforcer les moyens.

Le Conseil se félicite en outre de l'action menée conjointement par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et INTERPOL en vue de faciliter la mise en œuvre du plan d'action de la CEDEAO contre le trafic illicite de drogues et la criminalité organisée, et souligne qu'il importe de continuer à renforcer le partenariat entre ces divers organismes dans ces domaines. Il rend également hommage à l'Union européenne et aux autres partenaires nationaux et internationaux pour l'appui qu'ils apportent à la

CEDEAO dans la lutte contre le trafic de drogues en Afrique de l'Ouest.

Le Conseil souligne qu'il faut tenir compte d'une vaste stratégie d'ensemble de règlement des conflits et de prévention des crises lorsqu'on intervient pour faire face aux problèmes transfrontières et aux défis régionaux. Il soutient les efforts régionaux déployés pour enrayer la prolifération des armes légères et de petit calibre et pour réformer le secteur de la sécurité.

Le Conseil est préoccupé par l'incidence de la crise économique mondiale sur les économies d'Afrique de l'Ouest, la région devant déjà surmonter des obstacles sur la voie du développement, tels que l'insécurité alimentaire croissante, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ou le chômage des jeunes. Il encourage la solidarité constante des institutions financières et des partenaires du développement en vue d'atténuer les effets néfastes du ralentissement de la croissance économique et d'autres facteurs déstabilisateurs en Afrique de l'Ouest.

Le Conseil est conscient du rôle important joué par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest s'agissant de promouvoir et de renforcer une approche régionale intégrée des questions transfrontières ainsi que de contribuer à la consolidation de la paix et de la sécurité, de la démocratie et de l'état de droit. Il s'en félicite et prie le Secrétaire général, par l'intermédiaire de son Représentant spécial, de continuer à renforcer la coopération active instaurée entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique de l'Ouest. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2009/20.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 20.*